BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 3167

64 – PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BAYONNE

Ventes et cessions

487 579 211 RCS Bayonne.
CLAUFRAN.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 3985000.00 EUR.
Adresse : 43, Rue du Bois Belin, 64600 Anglet.
Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.
Commentaires : AVIS DE PROJET DE FUSION SODANG / CLAUFRAN Société absorbante : SODANG Forme : société par actions simplifiée Adresse du siège : 43 rue du Bois Belin – 64600 Anglet Capital : 592.670,00 € Numéro unique d'identification : 331 618 207 Lieu d'immatriculation : Bayonne Société absorbée : CLAUFRAN Forme : société par actions simplifiée Adresse du siège : 43 rue du Bois Belin – 64600 Anglet Capital : 3.985.000,00 € Numéro unique d'identification : 487 579 211 Lieu d'immatriculation : Bayonne Evaluation de l'actif et du passif dont la transmission à la société absorbante est prévue : Actif : 4.492.929 € (montant indiqué à titre indicatif et provisoire, qui sera définitivement arrêté à la date de réalisation de l'opération) Passif : 2.805.266 € Rapport d'échange des droits sociaux : aucun échange de titres et en conséquence aucune augmentation de capital de la Société Absorbante, puisque celle-ci détient la totalité des parts sociales composant le capital de la Société Absorbée et s'est engagée à conserver cette détention en permanence jusqu'à la réalisation définitive de la fusion. Montant du mali de fusion : 4.492.929 € (montant indiqué à titre indicatif et provisoire, qui sera définitivement arrêté à la date de réalisation de l'opération) Date du projet commun de fusion : 28 novembre 2025 Date et lieu du dépôt du projet au RCS au titre de chaque société participante : le 28/11/2025 au Greffe du tribunal de commerce de BAYONNE pour le compte de la société SODANG (références : 2025/8854) ; le 28/11/2025 au Greffe du tribunal de commerce de BAYONNE pour le compte de la société CLAUFRAN (références : 2025/8853). Les créanciers des sociétés participantes dont la créance est antérieure au présent avis pourront former opposition dans les conditions et délais prévus par l'article L.236-14 du Code de commerce..